

Numéro 5

Juillet
2011



Edito

Michel NARDIN : maire

MAIRIE D'ANGEOT



D'argent à deux lions affrontés de sable



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Le Tambour Macot

Entre le dernier tambour et celui que vous avez maintenant entre les mains, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts (même en période de sécheresse !).

Ainsi, avant toute chose, veuillez accepter nos excuses pour ce retard impardonnable.

Pour nous exonérer de la rédaction du "Tambour Macot", nous nous reposons sur l'existence du site internet de la commune. Mais nécessairement les deux moyens d'information doivent exister.

Dont acte !

Je vous incite néanmoins à consulter et animer notre site internet, pour qu'il soit un véritable moyen d'informations et d'échanges.

Vous trouverez donc dans ce numéro, sans ordre particulier, des rappels sur les dossiers ou les événements qui ont marqué la vie de notre village au cours de la dernière année, mais aussi des informations sur nos projets futurs et sur les manifestations à venir.

Des travaux importants ont été menés à bien en 2010 et 2011 ou vont être achevés sous peu ; d'autres projets sont programmés ou en cours d'examen :

- La première phase de la réfection de l'écoulement des eaux pluviales entre la rue principale et la Saint-Nicolas est totalement terminée. La deuxième phase portant sur la réalisation d'une petite zone de rétention des eaux est à l'étude et a fait l'objet d'une demande de subventions,
- Le toit et l'isolation du bâtiment mairie-école ont été refaits à neuf,
- Les travaux d'assainissement, menés par l'entreprise Scanzi sous couvert de la communauté de communes du Tilleul, devraient s'achever vers la fin septembre. Je remercie tous les habitants d'Angeot qui, par leur patience et leur compréhension, ont permis que cette réhabilitation s'effectue dans de bonnes conditions et sans problème majeur,
- L'opération de remembrement foncier partiel, provoquée par le tracé de la future ligne LGV, est elle aussi bien engagée en collaboration avec les municipalités voisines,
- La modification de la carte communale est relancée, le dossier étant en cours d'étude par le cabinet Epure, chargé de ce travail,
- La réfection du toit de l'église, pour laquelle nous avons obtenu une subvention parlementaire de M. le Député de 15 000 €, devrait être engagée à l'automne,
- L'aménagement intérieur de la mairie est prévu pour 2012, avec l'aide financière déjà promise par M. le Sénateur,
- Le projet d'aménagement du chemin forestier entre la D83 et l'arboretum de Lagrange a fait l'objet d'un dossier de subvention avec l'aide de l'ONF ; la réfection de ce chemin est prévu l'année prochaine.

Vous découvrirez aussi dans ce numéro nos inquiétudes quant à la suppression conditionnelle d'une classe dans notre RPI, mais aussi, au nouveau périmètre de notre intercommunalité que M. Le Préfet doit entériner en décembre. Soyez assurés de la vigilance et de la détermination de tous les élus de notre communauté de communes pour préserver au mieux vos intérêts.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture du "Tambour Macot n°5", d'excellentes vacances et vous invite à profiter nombreux des prochaines manifestations dans notre village : le deuxième vide-grenier de l'Angeloise, et la marche internationale des Marcheurs d'Angeot.

Bien à vous.

vigilance et
détermination
de vos élus
pour préserver
vos intérêts.

Budget et Projets

D'un point de vue général, le budget primitif de notre commune pour l'année 2011 s'établit à près de 190 000 € en fonctionnement et à 400 000 € environ en investissement.

Fonctionnement

Pour ce qui est du fonctionnement, le budget 2011 est proche de celui de l'an dernier, sans dépense importante supplémentaire. Le fonctionnement regroupe notamment toutes les charges à caractère général (énergies, entretien, frais divers, ...), les charges de personnels et les contributions diverses que nous versons aux syndicats et autres structures intercommunales. Il permet de dégager notamment une dotation en investissement de 40 000 € environ.

Le point nouveau cette année est une augmentation très modérée du taux des trois taxes (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti). Suite à la disparition de l'association foncière (AF) de notre village, les chemins et fossés, propriétés jusqu'alors de cette association, sont entrés dans le patrimoine privé de la commune. L'AF percevait chaque année une taxe, dont s'acquittaient les seuls propriétaires des terrains remembrés, ce qui lui permettait d'assurer l'entretien et la réfection de ses chemins et fossés. Le revenu total de cette taxe était de l'ordre de 1500 €. La charge d'entretien et de réfection incombant maintenant à la commune, il était normal d'allouer une somme équivalente. Il a donc été convenu d'augmenter très légèrement le taux des taxes communales (voir tableau) afin de dégager globalement un montant de 1500 € environ. Contrairement à la situation précédente, tous les foyers fiscaux de la commune sont maintenant concernés et participent logiquement à cette contribution, puisque les chemins sont devenus leur bien commun.

Augmentation très modérée du taux des trois taxes

	Anciens taux	Taux 2011
Taxe d'habitation	8,02 %	8,29 %
Taxe foncière (bâti)	8,59 %	8,84 %
Taxe foncière (non bâti)	29,20 %	30,19 %
Revenu total prévu	43 518 €	44 987 €

Investissement

Le montant élevé de l'investissement, 400 000 €, s'explique tout d'abord par des reports de l'année précédente (130 000 € environ) concernant en particulier les travaux de réfection des écoulements pluviaux et la pose du nouveau toit du bâtiment école-mairie.

Nous envisageons de refaire le toit de l'église pour 42 000 € environ. Cette opération est imposée par des fuites et gouttières qui viennent dégrader l'intérieur de l'église récemment réhabilitée, ce qui est fortement dommageable. Nous avons déjà obtenu une subvention parlementaire de 15 000 €.

Est prévue ensuite, pour un montant d'au moins 90 000 €, la deuxième phase de l'opération "écoulement des eaux pluviales", à savoir la réalisation d'une petite zone de rétention des eaux en amont de la conduite récemment installée.

Le troisième point concerne une opération importante par l'ONF de reboisement de certaines coupes de nos forêts, pour 39 000 €. Cette opération sera poursuivie sur cinq ans et bénéficiera d'un subventionnement à hauteur de 50% par l'État.

D'autres projets de plus faible ampleur, mais représentant un coût total voisin de 90 à 100 000 €, ont été budgétés. Il s'agit entre autres :

recours mesuré à l'emprunt

- de la modification de l'éclairage communal,
- du changement des fenêtres et des volets des habitations du bâtiment école-mairie,
- de la réfection du monument aux morts et divers murs de la commune près de l'école et du cimetière,
- de la pose d'un enrobé sur les trottoirs actuels (l'opération sera effectuée en plusieurs phases en fonction de notre trésorerie),
- de travaux de sécurité par busage d'un fossé près de l'aire de jeux,
- de l'achat d'appareils ménagers pour la cuisine de la salle communale.

Bien entendu, pour être en mesure de réaliser la plupart de ces opérations, il nous faudra avoir recours à l'emprunt. Cependant, compte tenu des subventions demandées et/ou déjà obtenues, cet emprunt ne devrait pas excéder 120 000 €. Étant donné notre faible niveau d'endettement actuel, concernant trois prêts, et l'arrivée à échéance de ces derniers dans un avenir proche (2011, 2012 et 2015), cet emprunt sera tout à fait compatible avec l'état des finances de la commune.

Le Personnel Municipal

Aline change de classe !

Depuis mars 2010, Aline partage son emploi du temps entre le syndicat des eaux à Lagrange et le secrétariat de mairie ouvert les mardi de 8h à 12h et de 14 à 18h ainsi que le vendredi de 14h à 18h.

Après quelques mois de formation, elle a obtenu son examen d'Adjoint administratif 1ere classe. Félicitations à elle.

Jean Michel est de retour !

Nous avons retrouvé avec grand plaisir Jean Michel, après un arrêt de quelques mois en 2010, en mi-temps thérapeutique jusqu'au mois de juillet. Il travaille 16h/semaine réparties équitablement entre Angeot (les Mardi et Jeudi matin) et Vauthiermont (les Lundi et Vendredi matin)

Le nouvel employé Communal : Adrien SPAITE



Né en 1987 et domicilié rue Principale à Angeot, Adrien Spaitte est engagé par la commune depuis le 1er Avril 2011 dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI) / contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) en qualité d'agent polyvalent pour exécuter les tâches d'entretien des bâtiments communaux et des espaces Verts. Ce contrat a une durée déterminée de 12 mois et porte sur 20 heures hebdomadaires.

Adrien travaille donc les matinées du lundi au vendredi, la plupart du temps encadré par Jean Michel.

Une aide de l'état couvre 70 % du salaire.

Les brigades Vertes

Le service des Gardes nature, les gardes-champêtres du Territoire de Belfort au service de l'environnement, a été créé en partenariat avec le Conseil général en 1993. Il bénéficie aujourd'hui d'une expérience de dix ans mise au service des collectivités territoriales de notre département.

L'équipe des gardes nature est composée de 9 agents titulaires du concours de garde champêtre de la fonction publique territoriale, employés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort qui gère les agents et fournit le matériel nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches

Leur temps de travail est partagé entre l'ensemble des collectivités adhérentes.

Chaque ban communal est régulièrement visité, selon un planning de travail hebdomadaire.

Le service répond à l'ensemble des demandes des élus car la présence de plusieurs agents, le travail à temps partagé et l'application d'un système d'astreinte permet une disponibilité maximale, soit 24 h / 24 h et 7j / 7j.



Placés sous l'autorité du maire, les gardes nature sont chargés de certaines fonctions de police judiciaire et veillent à la protection de l'environnement.

Les missions de base

La qualité de vie dans la commune

Embarras de la voie publique sans nécessité

Bruits, tapages diurnes et nocturnes

Destruction ou dégradation des biens appartenant à la commune

Les chemins et les routes

Certificat d'assurance non valide, périmé

Arrêt et stationnement des véhicules (dangereux, gênant, zone bleue, réservé...)

Ne sont pas effectués par le service des gardes nature, les contraventions à la vitesse et le dépistage de l'imprégnation alcoolique.

C'est le maire seul qui décide du niveau de leur action : depuis la simple remarque ou réprimande jusqu'à la verbalisation !

Animaux

Divagations de chiens (et autres animaux domestiques) : Capture, Recherche propriétaire, Restitution ou mise en fourrière (départementale ou verte)
Nuisances sonores : Aboiements intempestifs
Mauvais traitements
Salubrité : ramassage de cadavres et transmission à l'équarrissage
Sauvetage : Animaux blessés ou en difficulté

Pêche : défaut de carte de pêche, pêche en temps prohibé

Chasse : non présentation du permis, chasse par temps de neige

Dépôts : Surveillance des éco points, Recherche d'indices, Ramassage du dépôt si petit volume

Protection de l'environnement : Protection de la faune et de la flore, Pollutions, Intervention dans les écoles

MISSIONS OPTIONNELLES

Gestion des chiens dangereux

Déclaration en mairie, Contrôle annuel des propriétaires (papiers et des infrastructures)

Police funéraire

Exhumation et ré inhumation de corps, Pose de bracelets, sceau, pour transport de corps
Mise en bière, concessions funéraires et procédure d'abandon des concessions.

Effarouchement

Espèces générant des nuisances à l'aide d'un fauconnier

5- Urbanisme

Toutes les missions autres que les périls.

6- Prolifération d'espèces

Piégeages de chat et de pigeons

La convention est signée pour une durée de 3 ans

Le coût est de 2200 € environ par an

La CCT prend en charge 70 % de ce coût

Travaux réalisés

Écoulement des eaux pluviales



Les travaux d'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés par la société COLAS EST. La pose d'une canalisation de grande section devrait permettre un débit d'évacuation suffisant vers la rivière de la St Nicolas et éviter les phénomènes d'inondation comme ceux que nous avons connus en mai 2008



Le financement de ces travaux importants a été réalisé grâce à une subvention de la CCT et une autre de Mr le Député.

Coût des travaux : **130 000 €**

Aménagement du triangle



Les travaux de terrassement, l'aménagement du carrefour des rues des Écoles et de la Combe, la réalisation d'emplacements de stationnement ont été réalisés par la société Gilles Grosjean. La conception des travaux, la réalisation de la haie et la création du panneau de présentation du village ont été réalisées par l'ONF.



Ces travaux, subventionnés en partie par les amendes de police, rendent plus attrayante l'entrée du village, coté rue des Écoles.

L'espace sera largement utilisé pour le fleurissement et la décoration du village.

Le nivellement de l'ancienne butte et la gestion du parking sécurisent ce carrefour en assurant une meilleure visibilité.

Le montant des travaux est de **12 900 €.**

Couverture de la Mairie

Pendant l'été 2010, la société PY-ELIAS a réalisé les travaux de couverture du bâtiment de la mairie école en réalisant également des travaux de tubage de cheminée vétuste. L'ensemble de ces travaux assurent une meilleure isolation du bâtiment en complément des travaux de remplacement des fenêtres et la pose de volets roulant effectués en 2009.

Ces travaux, d'un montant de **53 000 €** ont obtenu une subvention parlementaire ainsi qu'une dotation globale d'équipement.



Évènements 2010—2011

100 ans de Camille Pétard

La salle communale d'Angeot était trop petite, ce mercredi 24 mars 2010 pour fêter le centième anniversaire de Camille Pétard, événement unique dans les annales de la commune.



Camille a profondément marqué la vie de notre commune puisqu'il en a été le maire sans interruption de 1945 jusqu'en 1983 et a été encore ensuite conseiller municipal pendant quelques années avec comme marque de fabrique une mémoire impressionnante qui lui permettait de connaître les dates de naissance de tous les habitants d'Angeot.

Quelle carrière et quel dévouement au bien de la communauté !

Assurément notre village lui doit énormément puisque il a été l'un des artisans majeurs de son évolution au cours du XX^{ème} siècle. Une telle longévité de mandats, force le respect et valait bien un numéro spécial de notre bulletin !

Camille décédera le 7 Septembre 2010.

Nettoyage de l'aire de jeux

Début Novembre 2010, la commission de fleurissement avait convié toutes les bonnes volontés à participer au nettoyage du village, comme ici à l'aire de jeux où une taille sévère des arbustes envahissants était nécessaire.

Si vous avez la main verte ou si vous souhaitez participer à l'embellissement du village n'hésitez pas à rejoindre la commission fleurissement !



Des ours polaires dans les rues !

L'Association l'Angeloise a réalisé, cette année encore, les décorations du village à l'occasion des fêtes de Fin d'Année. Présageant sans doute les différentes vagues de froid sibérien de ce début d'hiver, le thème choisi par les bénévoles de l'association est celui des paysages du grand Nord.



Une cinquantaine de petits ours blancs ont trouvé asile à différents endroits du village et des tableaux de paysages hivernaux sont accrochés aux grilles de la cour de la Mairie.

Notez bien, qu'avec beaucoup d'imagination, de bonne humeur et d'huile de coude, tous ces décors sont réalisés à partir de matériaux recyclés .

Ces travaux ont été réalisés les samedis matin dès le mois d'octobre par Cosette, Chantal, Patricia, Jacqueline, Sandrine,

Séverine, Gisèle assistées de nombreuses petites mains ! Et même si ces animaux étaient censés résister naturellement au froid, les nombreuses chutes de neige et la pluie les ont régulièrement fait souffrir ce qui a nécessité l'intervention répétée des bénévoles.



Visite du Sénateur



Mr le sénateur Jean Pierre Chevènement a rendu visite aux élus de la commune le samedi 20 Novembre 2010.

La grande connaissance des dossiers internationaux et l'investissement personnel dans la politique nationale n'empêche pas le président d'honneur du Mouvement républicain et citoyen (MRC), de s'informer attentivement de la vie locale, des dossiers en cours et des projets de notre équipe municipale.

Il a été très intéressé par notre projet de réfection des locaux municipaux et s'est engagé à nous soutenir sous le forme d'une subvention.

Fête(s) de Voisins

Les habitants des rues du Moulin et du bois Zélin ont organisé la fête des voisins sur le principe de l'au-berge espagnole !



Un chapiteau accueillait la trentaine d'habités dans le haut de la rue du bois Zélin. C'était pour eux la troisième édition de l'événement. Le challenge de la participation revient cette année au coté pair quasi présent à 100 %. Félicitation à François, Isabelle, Sylvain, Audrey et Gaëtan qui n'ont pas hésité à rejoindre la fine équipe pour la première fois cette année.

La rue du moulin n'a pas été en reste ! Danièle et Véronique ont réalisé les invitations, Jérôme et Patrick la

mise en place des tables à l'abri du garage, et la première fête a rassemblé les voisins d'un bout à l'autre de la rue du moulin pour une soirée internationale !

Chacun a mis en commun ses spécialités culinaires et la fraîcheur du soir n'a fait que d'attiser les appétits et la chaleur des barbecues n'a pas été la seule à réchauffer les corps !

Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine dans ces deux rues du village. Y aura-t-il d'autres lieux de festivités en 2012 ? Car de l'avis de tous voici en tout cas une belle occasion de faire connaissance, de découvrir de nouveaux "macots" et entretenir l'amitié !



Vigilance pour nos écoles !



Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Fontaine est actuellement composé de sept classes élémentaires réparties dans cinq villages.

Cette année Mr Biringier faisait l'école à 20 CM1-CM2 dans la salle de classe d'Angeot.

Notre RPI est menacé de la fermeture de l'une de ses classes à la rentrée de septembre 2011.

La totalité des élèves attendus est de 158 alors que l'administration a modifié la base de calcul pour passer cette année à 163.

La suppression d'une classe aurait pour conséquence la fermeture de l'école dans une commune. Les classes auraient au moins 30 élèves, placés donc dans des conditions de travail défavorables.

Tous les villages et leurs élus sont mobilisés pour maintenir cette 7^{ième} classe, mais il **est primordial que tous les enfants soient présents dans leur classe le 1^{er} jour** de la rentrée puisqu'ils seront comptés par l'inspecteur d'académie !



Tri sélectif

A l'occasion de la réunion d'information organisée à la salle Camille le 20 Janvier 2011, chacun a pris conscience de la nécessité de limiter le volume d'ordures ménagères et de favoriser le tri sélectif. La mise en place par la CCT de nouveau container équipés de puce va dans ce sens.

A titre d'information, pour la commune d'Angeot, comptant 307 habitants en 2011, il y a eu 63 tonnes d'ordures collectées, 9 tonnes de verre, 2,5 tonnes de plastique, 10 tonnes de papier déposés sur les écopoints.

277 apporteurs se sont présentés à la déchèterie fixe et 72 à la déchèterie mobile pour 5 tonnes de déchet collecté !



L'évolution de la CCT

Après dix ans d'existence, la communauté de communes du Tilleul (CCT), est maintenant reconnue comme un acteur majeur de notre vie locale. Les compétences, toujours plus étendues que nous lui avons transférées, ont fait d'elle un interlocuteur incontournable pour de nombreuses démarches quotidiennes : assainissement, périscolaire, petite enfance, bâtiments et locaux intercommunaux, urbanismes, etc.

Et nous souhaitons tous que cette dynamique s'amplifie pour mutualiser au mieux nos moyens et nos actions afin d'être plus efficace tout en contrôlant strictement les dépenses.

Deux réformes sont venues cependant fragiliser cette dynamique. La suppression de la taxe professionnelle tout d'abord. Or le fondement fiscal de la CCT repose sur la perception de cette taxe professionnelle de l'ensemble des communes membres. La CCT n'a pas recours à une fiscalité directe, c'est-à-dire de taxes supportées par la population. Le nouveau système imposé par l'État (contribution économique territoriale (CET)) réduit notablement les moyens financiers de la CCT et peut donc avoir une incidence néfaste sur le nombre et la qualité des services rendus.

La deuxième réforme, en cours d'application, est celle des collectivités territoriales qui impose, entre autres, que la population des communautés de communes ne peut pas être inférieure à 5000 habitants. La CCT ne compte officiellement que 4662 habitants (en 2008 avec double compte). Nous sommes donc dans l'obligation, de par la loi, d'accroître notre démographie. Pour ce faire, un regroupement avec des communes voisines est donc envisagé. Il s'avère en fait que la communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse (CCBB), avec laquelle M. le Préfet voulait nous fusionner initialement, est en cours d'éclatement. Sept communes (Boron, Brebotte, Bretagne, Froidefontaine, Grosne, Recouvrance et Vellescot) veulent rejoindre la communauté de communes du Sud Territoire (CCST). M. le Préfet accepte qu'elles rejoignent la CCST à titre individuel, c'est-à-dire sans aucune contrainte particulière. Par contre, il propose que les sept communes restantes (Autrechêne, Cunelières, Fontenelle, Fousse-magne, Montreux-Château, Novillard, Petit-Croix) forment une nouvelle et éphémère CCBB qui fusionnerait avec notre communauté du Tilleul, ce qui aurait pour conséquence de modifier profondément l'ensemble de nos compétences. Il y a donc clairement une inégalité de traitement, que d'un commun accord nous rejetons fermement. Une telle démarche pourrait avoir des incidences financières non négligeables. Nous souhaitons au contraire que, si ces sept communes doivent nous rejoindre, cela se fasse à titre individuel et en maintenant autant que faire se peut une fiscalité raisonnable et un service public d'une qualité au moins identique.

C'est maintenant à la commission départementale de coopération intercommunale de statuer sur ce différend, sachant qu'elle doit le faire à la majorité qualifiée des deux tiers (c'est-à-dire qu'au moins 2/3 des membres doivent être de notre avis pour pouvoir contrecarrer la proposition de M. le Préfet !). Finalement, M. le Préfet définira définitivement les nouveaux périmètres en décembre 2011.

Pour l'instant, la CCT, relayée en cela par l'ensemble des conseils municipaux de ses communes membres, a voté une motion rejetant fermement la proposition de M. le Préfet dans sa forme actuelle, en se réservant le droit de saisir, si nécessaire, la juridiction administrative.

Cependant, l'inquiétude est grande de voir notre dynamique actuelle remise en cause ou tout au moins freinée par une décision hâtive et inégalitaire, même si nous ne sommes pas hostiles, bien au contraire, à ce que les communes concernées nous rejoignent.



Associations

Angeloise :



Un premier vide grenier a été organisé le dimanche 5 septembre 2010. Sous un soleil rayonnant, une trentaine d'exposants, dont de nombreux habitants de la commune, était installée dans la cour de la mairie, le long de la rue de l'école et devant la salle Camille où buvette et buffet ont fonctionné tout au long de la journée. La satisfaction des chineurs comme des exposants a fait un beau succès de cette première manifestation !

Un cours de gym (remise ou maintien en forme) animé par l'association belfortaine GYM Plus a démarré en septembre 2010. Ouvert à tous, à partir de 16 ans, il a lieu les lundis soir de septembre à juin de 20h à 21h à la salle Camille. Il consiste en des exercices divers et variés qui font travailler tout le corps (sans excès ni difficultés) et dont le rythme est adapté en fonction des participants.

La fête d'Halloween fut l'occasion, pour les plus jeunes, de se déguiser et de défiler dans les rues du village pour récolter puis partager équitablement les friandises distribuées par les habitants. Bonne humeur et accueil chaleureux ont été les maîtres mots de cette animation.

En décembre, l'église d'Angeot a vibré sur les rythmes Jazz-Gospel de la chorale Polysong ainsi que sur les mélodies des chansons françaises de leur invité, la chorale Rhapsodies du Vallon.

L'ensemble des décorations du village pour les fêtes de fin d'année et pour Pâques ont pu se mettre en place grâce à l'ingéniosité, la bonne humeur et une bonne dose d'huile de coude d'un groupe de bénévoles. L'Angeloise remercie tous les participants.

Toutes ces animations sont reconduites, vous pouvez d'ores et déjà noter le vide grenier prévu le dimanche 4 septembre 2011, la reprise de la gym le lundi 19 septembre 2011 à 20h (Première séance gratuite et sans engagement). Si vous souhaitez participer à l'une ou l'autre de ces activités ou à la vie de l'association, de quelque manière que ce soit, prenez contact avec les membres (associationangeloise@yahoo.fr) ou téléphonez à Séverine DE CONTO, présidente : 03 84 23 17 98



Les Marcheurs d'Angeot

La 24^{ième} Marche Populaire Internationale d'Angeot a eu lieu les 25 et 26 Septembre 2010 avec la participation de 1153 marcheurs.



A l'occasion de la dernière AG, Michel Nardin a remis à Mme Danièle PAQUOT, de la part du ministre de la santé, une lettre de félicitations pour les services rendus à la cause de la Jeunesse et des Sports

Un mot du Président Patrick PAQUOT :

« Par le biais de la marche populaire notre village est connu partout où nous randonnons. Autriche, Allemagne, Belgique, Suisse et surtout dans l'est de la France. Notre association compte une moyenne de 180 adhérents avec la participation des habitants des villages voisins. Cela nous permet d'être représentés tous les week-ends sur les différentes marches organisées par les clubs affiliés à la FFSP. Cette année nous avons également innové en organisant des marches en semaine, Depuis mars c'est plus de 200 randonneurs qui y ont participé à raison d'une marche tous les quinze jours.

Nous organisons en septembre notre marche populaire internationale qui cette année va fêter ses 25 ans. Notre association est ouverte à tous, Si vous êtes intéressés la cotisation annuelle est de 5 €, vous recevez un programme trimestriel qui vous indique les différentes marches,

N'hésitez pas à nous rejoindre. Venez nombreux !»

La 25^{ième} Marche d'Angeot est prévue les 24 et 25 Septembre 2011 !

Les Prés Jolis

Les répétitions se sont enchaînées depuis Novembre 2010, au rythme de 1 à 2 par semaine pour la trentaine d'acteurs qui sont entrés en scène pour 4 représentations programmées en mars et avril. Âgés de 7 à 55 ans, les acteurs sont répartis en 3 groupes : enfants, adolescents et adultes jouant chacun une pièce distincte. Les artistes sont originaires d'Angeot, Bethonvillers, Lachapelle sous Rougemont, Petitefontaine, Lagrange et Vauthiermont.

Monsieur Toto député : (D. VILBERT) : Influencés par la propagande étalée sur les panneaux électoraux, des écoliers décident d'élire à leur tour leur député. Nous assistons à une foule de promesses, que, bien entendu, les 3 candidats seront incapables de tenir. M. Toto, qui, s'est arrangé pour présenter le dernier son programme fait de la surenchère sur ses concurrents et se fait élire à une très forte majorité.



Une Cure de tout repos : (Alain DANIF) : Pauvre Léon !, il se laisse entraîner à cambrioler chez un curé. Par un malheureux concours de circonstances, il va lui-même être pris pour le curé, et devra tour à tour confesser, conseiller, ou... supporter plusieurs visiteurs. Mais l'irruption d'un plombier viendra compliquer les choses, jusqu'à ce qu'arrive enfin le véritable (?) curé.

POKER POUR L'AUSTRALIE : (F. SCHARRE) : Michel vient de perdre une très grosse somme d'argent au poker en face d'un sicilien pas commode. Le sicilien débarque pour réclamer

son dû. Yolande l'invite à dîner le soir même. La soirée s'annonce mouvementée entre un flic soupçonneux, sa femme coiffeuse, un jeune de la cité et un beau-père complètement sourd. Dîner servi par une bonne portugaise toujours de mauvaise humeur.



Grâce aux « Prés Jolis », Saint Nicolas a distribué des sachets de friandises et des peluches à 42 enfants d'Angeot. Avant de parcourir les rues du village guidé par Fany Martinato, présidente des « Prés Jolis », le saint homme a tenu à saluer le premier magistrat de la commune ... à moins que ce ne soit le père fouettard qui ait sollicité un rendez-vous ?

A l'occasion du FIMU, en juin 2011, en collaboration avec la CCT, ils organisaient salle Camille la traditionnelle soirée Oropos, du nom du groupe originaire de cette ville grecque du Nord d'Athènes.

État civil 2010—2011

DÉCÈS

Henri Auguste Michel LORRAIN, décédé le 8 août 2010, domicilié 65 Rue Principale.
Camille Pierre Joseph PÉTARD, décédé le 7 septembre 2010, domicilié 1 rue de l'Église
Paul Robert Joseph STEULLET, décédé le 7 mars 2011, domicilié 34 Rue Principale
José Francisco FERNANDEZ, décédé le 13 avril 2011, domicilié 34 Ter Rue Principale

NAISSANCES

KAUFFMANN Eliott Didier Jean-Paul né le 5 février 2010 de Romain KAUFFMANN et de Elodie BREUILLES,
Rue Principale
RAMPONI Maël Henri Georges né le 18 mars 2010 de Alain RAMPONI et de Linda HEMLER, Rue Principale
PERIAT—DE GUISTI Amélie née le 29 septembre 2010 de Éric PERIAT et de Céline DE GUISTI,
Rue du Bois Zélin
MONNIER Clara Marie Manon née le 23 octobre 2010 de Régis MONNIER et de Sandrine RICHARD,
Rue de la Combe
DE TRAZ Yaël née le 31 mai 2011 de Lionel De TRAZ et de Édith TAPIE - Rue du Bois Zélin
OPPENDINGER Lilie née le 9 juin 2011 de Vincent OPPENDINGER et Céline SCHAFFAR - Rue Principale
PAQUOT Ethan né le 16 juin 2011 de Denis PAQUOT et de Marie-Agnés BERRALON - Rue Principale

Quand il parlait de la maison occupée par Henri Lorrain (dit Riri), mon oncle Camille disait « c'est la maison de l'ancien maire » ou encore « c'est la maison des filles Madru », c'est-à-dire des filles de ce Maire.

Quand il était enfant, il n'allait dans ce bout du village, en direction de Larivière, que parce que son papa l'avait envoyé faire une course chez le nouveau maire de cette époque, Pierre Célestin Montagnon, qui habitait en face, dans la maison aujourd'hui occupée par Marguerite Rouèche.

Cet ancien maire dont il parlait, c'était **Pierre François Madru**. Il était né en 1823, alors que *Louis XVIII*, frère de *Louis XVI* guillotiné, était revenu au pouvoir. Il a été enfant sous leur autre frère, *Charles X*, roi chassé par la révolution de 1830, enfin adolescent et jeune homme sous le roi *Louis Philippe*, un cousin, que la révolution de 1848 fait fuir en Angleterre...



Louis XVIII



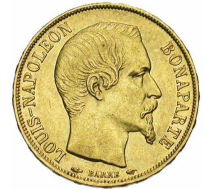
Charles X



Louis Philippe



2ème République



Napoléon III

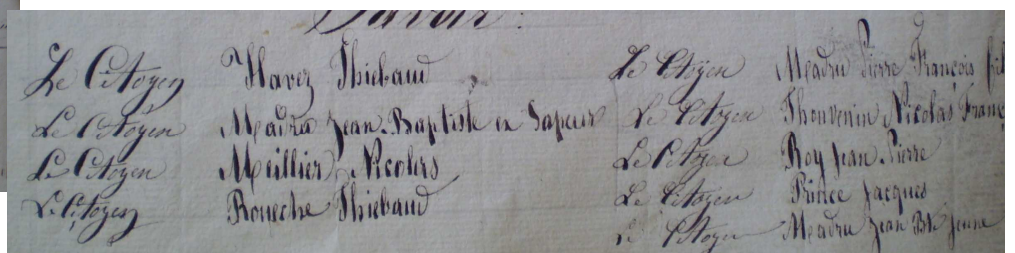
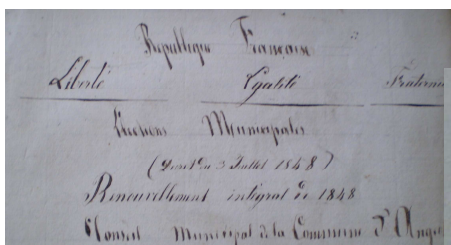
C'est également en 1848, le 15 février, que Pierre François se marie. Il était encore en lune de miel, quand le 25 février arrive à Colmar la nouvelle *télégraphique* d'un changement de régime ! A Paris, le peuple s'était soulevé et « un gouvernement républicain s'était constitué ». La commune d'Angeot, tout comme toutes les autres communes du département du Haut-Rhin, est immédiatement informée par le biais des « Recueils des Actes de la Préfecture », bulletin reçu chaque semaine par la municipalité.

Ce qui va changer ? La devise « liberté, égalité, fraternité » réapparaît (pour disparaître à nouveau 4 ans plus tard après le coup d'état de *Louis Napoléon Bonaparte*) ... les enfants des écoles auront 2 jours de congé « afin que les instituteurs et leurs élèves puissent s'associer sans retard à l'éclatante manifestation de joie et d'espérance qui, en ce moment, accueille dans toute la France, la proclamation de ce grand événement »

On va élire des députés, une assemblée constituante, un président, les conseils municipaux seront entièrement renouvelés... et, très important, le suffrage est universel, TOUS les Français seront électeurs, enfin les hommes, pourvu qu'ils soient âgés de 21 ans. Terminé le suffrage censitaire qui ne permettait qu'aux citoyens qui payaient suffisamment d'impôts d'avoir le droit de donner leur avis...

En 1848, TOUS les Français seront électeurs, enfin les hommes, pourvu qu'ils soient âgés de 21 ans

On peut penser que Pierre François était intéressé par la politique, du moins locale, car son père, Pierre Claude Madru, a été adjoint pendant 12 ans, de 1831 à 1843. Ce dernier avait été nommé par le Préfet, tout comme les maires jusqu'en 1848. Tandis que son fils se présente aux suffrages de ses concitoyens et est élu conseiller municipal le 5 septembre 1848, puis une semaine plus tard, adjoint du maire Jacques François Hürth (le trisaïeul de Bernadette Martinato). Il n'a que 25 ans.



La dénomination « Sieur » est abandonnée au profit de « citoyen ». On écrit au citoyen commissaire et au citoyen Préfet... On ne prête plus serment « de fidélité au Roi et à la charte constitutionnelle » comme cela se faisant sous la Restauration. Mais les changements de régimes politiques ne sont pas terminés. Après bien des péripéties, en mars 1853, il faudra jurer « obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur »... Au plébiscite du 10 décembre 1851, il y a eu avait eu 106 « oui » à Louis Napoléon contre 3 « non »...

Quand le citoyen Hürth démissionne l'année suivante, c'est Pierre François Madru qui est élu maire du village.

Il traitera alors des affaires courantes : nomination d'un taupier, préparation des coupes de bois, fixation des dates d'échenillages, entretien des chemins vicinaux, traitement de l'instituteur et du garde-champêtre, établissement des budgets... mais il héritera aussi de dossiers moins faciles comme le remboursement des dettes...

En effet, les finances de la commune sont dans un état « pitoyable ».

La reconstruction de l'église est achevée depuis 1842, mais des sommes restent dues à l'entrepreneur Barthélémy Prévot dont on loue la patience. Il y a eu des imprévus, non portés au premier devis, plus des achats « indispensables » à la décoration de l'intérieur. Enfin les Conseils précédents s'étaient laissés tenter par l'ajout d'une deuxième cloche car le fondeur avait fait miroiter de larges facilités de paiement... Mais cette fois, il fallait solder et l'administration n'accorde pas les « coupes extraordinaires de chênes » qui permettraient de se procurer de l'argent...

Noms des créanciers	Objets des créances.	Montant de la créance
Prévot Barthelémy Entrepreneur de colonnes à l'église.	Pour construction de la nef, de la sacristie et de la tour de la cloche	24266-56
	Pour construction du beffroi	17001-..
	Pour démolition et construction des fondements du dit beffroi	1059-..
	4 somme de son cautionnement avec les intérêts de deux ans à 3 p. 100	1060-..
Kammermaier J. Sculpteur	Fourniture de deux autels collatéraux	2550 ..
Lebrun George de Valenciennes	Fourniture du maître autel et de la chaire	2925 ..
Mesmann Georges fondeur	Fourniture d'une cloche	2996-40
	Total	52395-96

Le courrier arrive tous les 2 jours à Angeot. En 1852, le Conseil municipal pense qu'une distribution quotidienne du courrier serait plus appropriée étant donné les événements qui ne cessent d'évoluer. Autre changement, c'est également à cette époque, en 1849, que le premier timbre est émis. Il est noir et non dentelé. Avant, c'était le destinataire qui payait l'affranchissement.

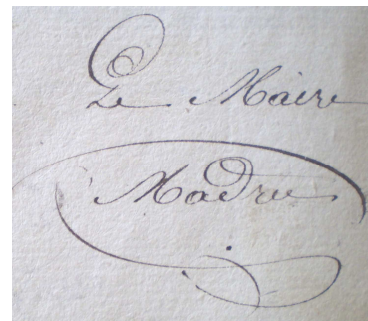
Les timbres suivants sont à l'effigie de l'empereur.



La maison Madru fut-elle construite ou reconstruite en 1873 ? A quel endroit la famille a-t-elle habité avant cette date gravée au-dessus de la porte « des filles Madru » ? C'est là qu'elles sont mortes dans les années 20. Le M pour Madru, le R pour Rouèche, l'épouse de Pierre François. Le couple a eu 6 enfants, 3 filles et 3 garçons.



Au recensement de 1866, la profession de l'ancien maire (il démissionne en 1863) n'est plus cultivateur mais greffier de la justice de paix à Fontaine : pas étonnant avec cette jolie écriture !



Pierre François Madru décède en 1895. Son fils aîné, Pierre Claude - on lui a donné le prénom du grand-père - a épousé une fille Thouvenin, héritière d'un moulin à foulon. C'est dans ce moulin que naît le 14 décembre 1911 sa dernière descendante habitant Angeot, Marie-Louise. Et **cette arrière petite-fille, amie depuis toujours de mon oncle Camille, Marie-Louise Madru-Paquot, fêtera son centenaire à la fin de cette année !**

Nos meilleurs vœux !



Clin d'œil !

Champions des pronostics !



Nul besoin de consulter les revues sportives pour connaître les vainqueurs de coupe du monde ou de Champion's League !

Il suffit d'emprunter la rue principale du village, les couleurs des vainqueurs flottent aux fenêtres de supporters fidèles !

Bravo Anita et Joël
et Viva España !



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

MAIRIE D'ANGEOT
2 Rue de l'École
90150 ANGEOT

Téléphone/Télécopie :
03 84 23 84 87

Messagerie :
mairie.angeot@wanadoo.fr

Site internet :
<http://www.mairie-angeot.fr>

Horaires du secrétariat :

Mardi

Matin :
9H00 - 12H00

Après-midi :
14h - 18h

Vendredi :

Après-midi :
14H00 - 18H00

Permanence des élus :

Mardi de 18h à 19h

Dissolution de l'AF

L'Association Foncière de Remembrement (AFR) de la commune d'Angeot a été créée en mars 1974 pour gérer les nouveaux chemins d'exploitations créés après le remembrement.

Dans le cadre d'une mise en conformité demandée par la préfecture, l'AFR n'a pas souhaité se transformer en association (Asa) en procédant à l'adoption de statuts et s'est orientée vers une dissolution.

Les biens de l'AFR, représentant 4,6 hectares constitués principalement de chemins d'exploitation ou de fossés, sont incorporés dans le patrimoine privé de la commune et l'actif (2000 €) est repris.

Le secrétariat de Mairie sera fermé
du 22 Aout au 12 Septembre 2011 inclus.
Des permanences des élus seront assurées
les mardis de 17h à 18h.

Le Coin des Professionnels

A votre service depuis 1993, Michelle LENUZZA vous propose de nombreux produits de qualité pour vos plantations maraîchères, replants de fleurs annuelles, plantes de massifs et géranium.

Vente directe depuis les serres
du 1er mai au 1er Aout
de 9h00 à 12h et de 14h à 19h



Au printemps vous trouverez également ces produits sur les foires agricoles et marchés aux fleurs de :

Bavans,
Chalonvillars,
Chenebier

ainsi qu'à Belflorissimo !

06.71.99.40.06
03.84.23.85.40

LENUZZA Michelle
53, Rue Principale
90150 ANGEOT
Production Légumes, Fleurs, Replants, Plantes à massif et Géraniums

Ouvert du 1er Mai au 1er Aout,
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Un conseil de Michelle :

« pensez à la culture de l'artichaut !

Plantés en juillet, vous les dégusterez dès le mois de septembre! »